

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Éducation Enfance Jeunesse  
Coordination Petite Enfance  
Tél : 04.66.56.43.92  
Réf : IDP/SG/RMF/2024

**Objet : Signature à titre onéreux d'une convention relative à l'intervention d'un médecin pédiatre, Mme Claire LE GUENNOU, au sein de la crèche Les Petits Princes de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès pour les parents et les professionnels le mardi 11 mars 2025**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'intérêt d'organiser une séance portant sur l'information et la prévention de l'exposition des enfants aux écrans à destination des parents et des professionnels, de la crèche Les Petits Princes de la Communauté Alès Agglomération sur la ville d'Alès,

**Considérant** que cette prestation est proposée pour un montant total TTC de 300 € (trois cents euros toutes taxes comprises),

**Considérant** que dans ce contexte, la proposition de Mme Claire LE GUENNOU constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer l'intervention en qualité de médecin pédiatre,

**Considérant** qu'au regard de la réponse favorable de Mme Claire LE GUENNOU à la réalisation de cette intervention en qualité de médecin pédiatre pour la crèche Les Petits Princes gérée par la Communauté Alès Agglomération, il convient de déterminer les conditions particulières d'exécution desdites prestations par voie de convention,

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

Mme Claire LE GUENNOU, médecin pédiatre, domiciliée 305 avenue Antoine Emile - 30340 Méjannes les Alès, est retenue au titre de la prestation relative à l'intervention en direction des parents et des professionnels de la crèche Les Petits Princes, le mardi 11 mars 2025.

Ladite prestation consiste en l'organisation d'une séance de 2 heures portant sur l'intervention et la prévention de l'exposition des enfants aux écrans, dont le jour et l'horaire sont fixés en collaboration avec la directrice de la crèche Les Petits Princes, sous réserve de report.

Elle est proposée au tarif TTC de 300 € (trois cents euros toutes taxes comprises).

### ARTICLE 2 :

Les conditions particulières d'exécution de ladite prestation, portant intervention d'un médecin pédiatre pour la crèche Les Petits Princes seront précisées dans la convention.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation présentée par et au nom de Mme Claire LE GUENNOU, médecin pédiatre - 305 avenue Antoine Emile - 30340 Méjannes les Alès, à l'issue de l'intervention.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 20 JAN, 2025

Le président

Christophe RIVENQ

